

**Animation découverte  
de l'artisanat et des activités**

**~ Les Artisan'Halles ~**

**du 11 juillet au 22 août 2011**

**ERQUY**

**CAHIER DES CHARGES**

**1 - Objet**

Ce cahier des charges vise à définir l'organisation d'une Animation découverte de l'artisanat et des activités "**Les Artisan'Halles**".

**2 - Présentation**

L'**Office de Tourisme d'Erquy** organise une animation dont l'objectif est l'accueil des visiteurs, la découverte de l'artisanat et des activités, intitulée "**Les Artisan'Halles**" les lundis soirs du 11 juillet au 22 août 2011.

Cette animation aura lieu sous la Halle dans le centre ville d'Erquy de 18 h à 21 h.

**Des exposants sélectionnés** y présenteront leurs produits, savoir faire, ou offre d'activités.

**Les visiteurs** y auront accès librement et gratuitement.

**Une animation** (artiste, musicien, comédien...) sera offerte par l'organisateur.

**3 - Conditions générales**

**Un comité de sélection** des exposants statuera sur chaque candidature en choisissant une gamme variée de produits afin de limiter les similitudes.

Le comité peut refuser la vente de produits, en particulier s'ils ne lui paraissent pas en adéquation avec la notion d'artisanat, l'image d'Erquy ou de la Bretagne.

**L'exposition-vente** est ouverte :

- aux producteurs et artisans locaux (production artisanale, artistique, produits traditionnels, du terroir... en cohérence avec l'image de la Bretagne...) qui apportent un plus : dégustation, démonstration de savoir-faire...

La fonction **accueil des touristes** est ouverte :

- aux organismes de loisirs locaux (associations ou privés...) adhérant à l'Office de Tourisme, qui présenteront leurs activités sportives ou de découverte et proposeront éventuellement les inscriptions à ces activités.

**4 - Fonctionnement**

Un espace de taille définie lors de l'inscription sera mis à disposition de l'exposant sous et autour de la Halle Municipale d'Erquy (préau).

L'emplacement sera défini par le placier désigné par l'organisation et ne pourra pas être contesté.

Possibilité de branchement électrique (à préciser lors de l'inscription).

Le producteur/artisan/organisme se chargera de l'installation avec son propre équipement (à partir de 17 h) et de la désinstallation à la fin de l'animation (après 21 h).

L'emplacement devra être laissé propre (containers mis à disposition).

Les véhicules pourront être garés à proximité du site de l'animation mais pas dans l'enceinte.

**5 – Droit d'exposition des artisans/producteurs**

Le droit d'exposition est un abonnement pour tout l'été de 50 nets (maximum 3 mètres de longueur). Le mètre linéaire supplémentaire sera facturé 10 €.

Lors de l'inscription, le numéro de Siret et une copie de la carte de vendeur ambulant seront demandés aux producteurs/artisans.

Règlement lors de la validation de l'inscription par chèque à l'ordre de l'Office de Tourisme. Signature valant acceptation par l'exposant du cahier des charges des "**Artisan'Halles**".



Erquy vu du ciel

[www.erquy-tourisme.com](http://www.erquy-tourisme.com)

## **6 – Engagements**

### **Engagements de l'Office de Tourisme**

L'Office de Tourisme se chargera de la promotion de l'évènement au niveau local et départemental par les moyens habituels : documents touristiques, site internet, presse locale, information des hébergeurs locaux, information sur site....

Il mettra en place une animation (musicien, comédien...) fixe ou déambulatoire pendant les **"Artisan'Halles"**.

L'Office de Tourisme informera les commerces de la station de la tenue de cette animation en soirée afin que chacun juge de l'opportunité de maintenir son établissement ouvert.

L'Office de Tourisme sera ouvert exceptionnellement le lundi jusque 21 heures les soirs des **"Artisan'Halles"**.

### **Engagements des exposants**

Les exposants sélectionnés s'engagent à être en situation d'exposition de 18 h à 21 h. Installation à partir de 17 h, désinstallation jusque 22 h.

Ils s'efforceront de proposer aux visiteurs des dégustations ou démonstrations de savoir faire au cours de chaque soirée des **"Artisan'Halles"**.

Les structures de loisirs pourront offrir une prestation à faire gagner par tirage au sort aux visiteurs.

Les exposants autorisent les organisateurs des **"Artisan'Halles"** à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux **"Artisan'Halles"**, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Tous les exposants s'engagent à respecter le cahier des charges des **"Artisan'Halles"** ainsi que les consignes de l'organisateur transmises par son délégué sur place (placier, personnel ou administrateur de l'Office de Tourisme).

Le code de la route sera bien évidemment respecté aux abords de l'espace d'exposition.

## **7 - Inscriptions**

**Les candidatures sont à déposer à l'Office de Tourisme d'Erquy au plus tard le 15 mai** pour examen par le comité de sélection.

Une première série d'exposants sera retenue.

Chaque exposant sera informé par email.

Fait à Erquy, le ..... 2011

Le Président de l'Office de Tourisme  
**Bruno HERNOT**



Erquy vu du ciel  
[www.erquy-tourisme.com](http://www.erquy-tourisme.com)